



le secrétaire général

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
française
Palais de l'Élysée
75008 PARIS

Montreuil, le 15 juillet 2009

Monsieur le Président de la République,

En réponse à votre courrier du 7 juillet 2009, vous trouverez, ci-dessous, nos propositions concernant le partage de la valeur ajoutée ainsi que le partage des profits et les écarts de rémunération.

Avant d'aborder notre réflexion sur ces sujets, je tenais à vous faire part, pour notre organisation, de la nécessité de voir les pouvoirs publics s'engager sans plus attendre sur ces points comme vous l'avez évoqué à plusieurs reprises.

En effet, malgré vos recommandations, le MEDEF n'a pas voulu ouvrir le débat sur le sujet. Afin de temporiser, le patronat semble se contenter d'un simple échange de vue en septembre. Vous comprendrez par conséquent qu'un délai supplémentaire ne nous semble pas de nature à faire évoluer la position patronale.

Les salariés ne comprendraient pas que les employeurs puissent jouer la montre sur un sujet de plus en plus aigu dans le débat public.

S'agissant du partage de la valeur ajoutée, Les statistiques, dont certaines sont reprises dans le rapport Cotis, confirment quatre données :

- 1°) la précarité des salariés réduit le revenu salarial ;
- 2°) la stabilité de la part des salaires dans la valeur ajoutée est tout à fait relative. Elle repose pour l'essentiel sur l'accroissement de la participation et de l'intéressement qui sont deux modalités à la fois inégalitaires et aléatoires, dépendant exclusivement du résultat financier de l'entreprise ;
- 3°) les hauts salaires croissent beaucoup plus vite que les autres, accentuant les inégalités salariales ;

4°) les dividendes versés aux actionnaires dépassent le montant des investissements réalisés par les entreprises.

A partir de ces constats, nous formulons quatre propositions pour un partage plus juste et économiquement plus efficace des richesses.

1°) **Augmenter les salaires.** Dans cette perspective, il faut conditionner les aides publiques à la conclusion d'accords salariaux dans les entreprises et les branches.

2°) **Instaurer une sécurité sociale professionnelle.** C'est une stratégie de lutte contre la précarisation des emplois et pour la qualification de toutes les catégories de salariés.

3°) **Engager une réforme fiscale.** Rétablir la progressivité de l'impôt sur le revenu en créant notamment de nouvelles tranches d'impôt pour les hauts et les très hauts revenus, supprimer le bouclier fiscal.

4°) **Réguler la distribution des dividendes et la rémunération des dirigeants d'entreprises.** Lier, dans des proportions raisonnables, l'évolution de la rémunération des actionnaires et des dirigeants à celle du personnel, conditionner ces rémunérations au respect des critères liés aux politiques salariales, à l'emploi, à la formation et à l'investissement productif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma considération distinguée.



Bernard THIBAULT
Secrétaire général de la CGT